



2, Promenade de l'Esplanade
31180 Lapeyrouse-Fossat
contact@lapeyrouse-fossat.fr

DECISION DU MAIRE
par délégation du conseil municipal
N° 12-2024 du 30 AVRIL 2024

Objet : Demande de subvention au CD31 dans le cadre du Contrat de Territoire – Programmation 2024 - pour les travaux de rénovation énergétique au Patio et à la maison des Associations.

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, du pouvoir de « *demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : pour tous les projets inscrits au budget* ».

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation énergétique au Patio et à la maison des Associations : remplacement des néons par des LEDS,
Considérant que le montant des travaux s'élève à 1 858,00 € HT,

DECIDE :

ARTICLE 1 : DE RÉALISER l'opération de travaux de rénovation énergétique au Patio et à la maison des Associations.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le coût de cette opération.

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER l'aide financière du Conseil Départemental au taux maximum de 40% dans le cadre du Contrat de Territoire - Programmation 2024.

ARTICLE 4 : D'APPROUVER le plan de financement suivant :

- o Subvention du Conseil Départemental : 743,20€
- o Autofinancement : 1 114,80€

ARTICLE 5 : DE S'ENGAGER à démarrer les travaux dans l'année de programmation.

Le Maire de Lapeyrouse-Fossat est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Le Maire,
Corinne GONZALEZ

